

Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse

Herausgeber: Musée National Suisse

Band: 21 (1912)

Rubrik: La Commission fédérale du Musée national

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Commission fédérale du Musée national.

En dehors des six séances réglementaires, la commission tint une septième séance extraordinaire, dans laquelle elle s'occupa presque exclusivement des projets d agrandissement du Musée national. Toutes ces séances eurent lieu au Musée national.

La Commission a eu la grande douleur de perdre l'un de ses membres les plus anciens et les plus actifs, Monsieur le professeur Dr J. R. Rahn, qui en faisait partie depuis sa fondation comme représentant de la ville de Zurich. Il est mort dans la nuit du 28 avril, après une assez longue maladie. Les services qu'il a rendus à notre établissement fédéral sont rappelés en tête de ce rapport. Monsieur le professeur Dr Jos. Zemp qui venait d'abandonner la vice-direction du Musée, à la suite de sa nomination comme professeur de l'histoire des arts à l'école polytechnique fédérale, où il succédait également au professeur Rahn, a été appelé à le remplacer.

Par décret du 11 octobre 1912, le Conseil fédéral a confirmé pour une nouvelle période de trois ans, commençant le 1 juillet 1912, les membres de la Commission qui sont nommés par lui.

La question si urgente de l agrandissement du Musée a fait un nouveau pas. Le Conseil municipal de Zurich, en date du 2 mars 1912, a répondu à la lettre du Département fédéral de l'Intérieur du 15 novembre 1911, qui lui demandait de se prononcer au sujet de la cession du bâtiment de l'École des Arts industriels et des constructions nécessaires à l agrandissement du Musée. Dans sa réponse, le Conseil municipal se déclare prêt à construire les bâtiments qui sont maintenant nécessaires pour l agrandissement du Musée, à la condition, qu'à cette occasion, tous les bâtiments occupés par le Musée national deviennent la propriété de la Confédération et que la ville soit ainsi déchargée de tout engagement ultérieur.

Cette réponse fut soumise par le Département à la Commission. Les propositions du Conseil municipal furent d'abord examinées

attentivement par la direction du Musée, puis par une sous-commission qui, pour mieux s'orienter, se mit en relation avec le Conseil municipal de Zurich. Un rapport fut envoyé au Département en janvier 1913.

Outre les affaires réglementaires et courantes, la Commission eut à s'occuper de la vente d'un certain nombre d'antiquités dont le Musée n'avait plus l'emploi. Cette vente aux enchères eut lieu, sous la direction de la maison bien connue, Hugo Helbing à Munich, de concert avec le Musée des Arts décoratifs de la ville de Zurich qui avait à vendre d'anciennes collections. Nos objets se vendirent le 28 mars dans les locaux du Musée des Arts industriels; le résultat fut satisfaisant.

Le Département fédéral de l'Intérieur a soumis à la Commission du Musée 14 demandes de subvention de musées cantonaux et locaux pour l'achat d'antiquités. Nous nous référerons au chapitre „subventions aux collections d'antiquités cantonales et locales“ pour les décisions du Conseil fédéral à ce sujet.

La Commission fédérale du Musée a aussi dû donner un préavis au Département fédéral de l'Intérieur, sur la constitution d'une fondation pour le Musée de l'Engadine, et l'un des membres de notre Commission, Monsieur A. Lachenal, conseiller aux Etats, fut chargé d'élaborer un rapport spécial à ce sujet.

La Commission fédérale du Musée a pris connaissance avec plaisir de plusieurs legs importants qui ont été faits à notre Musée, et qui sont une preuve évidente du grand intérêt que notre peuple, dans toutes les parties de la Suisse, porte à notre établissement. Nous reviendrons sur ces legs dans un autre chapitre du rapport (voir page 34), et nous bornerons à faire ici quelques courtes mentions:

Madame Lucie Habrich del Soto à Fribourg, qui avait déjà précédemment fait don au Musée de plusieurs objets précieux, lui a légué une partie de ses bijoux.

Monsieur le professeur Dr J. R. Rahn, légua par testament au Musée national plusieurs objets anciens de valeur, et lui facilita l'acquisition de sa belle collection de vitraux, en la lui offrant aux deux tiers du prix d'estimation.

Par acte de donation du 10 juillet 1912, le comte Walther et la comtesse Wilhelmine de Hallwil, en plus du legs mentionné déjà dans le rapport de 1907 (pag. 33), ont fait don au Musée

des nombreuses antiquités découvertes au cours des travaux de restauration du château de Hallwil, par le dragage du large fossé qui l'entoure. De plus, la Comtesse fit don d'une somme de fr. 10,000.—, destinée à un fonds: „Dotation de Wilhelmine de Hallwil“.

Enfin, nous avons appris avant la fin de l'année que Mademoiselle Julie d'Effinger, du château de Wildegg, avait institué la Confédération suisse, pour le compte du Musée national suisse, héritière principale de sa fortune, comprenant le château de Wildegg avec les vastes terres qui en dépendent, le mobilier et les antiquités qui se trouvent dans le château et dans la nouvelle maison d'habitation, et une partie de son capital. Avant de pouvoir accepter cette donation, le Département fédéral de l'Intérieur chargea la Commission du Musée de faire la preuve des charges financières qui pourraient résulter pour la Confédération, par suite de l'acceptation de cet héritage, en conservant la propriété dans son état actuel, et après avoir payé les legs et les fondations stipulés par le testament. Ces recherches n'étaient pas encore terminées à la fin de l'année.